

N° 208 NOVEMBRE 2009
SOMMAIRE

P.2 - 4 SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Pourquoi de nouvelles élections à la commission paritaire académique ?

Un collègue élu commissaire paritaire hors classe a obtenu une mutation tardive suite à un recours pour une discrimination à l'âge dont il avait été victime. La vacance de ce siège et l'application de la réglementation imposent une nouvelle élection le lundi 11 janvier 2010.

Qui allez vous élire ?

Les commissaires paritaires que vous allez élire sont des collègues en activité dans les établissements qui sont vos représentants face au recteur. Tout au long de l'année, ils suivent régulièrement vos dossiers de notation, d'avancement, de promotion, vos demandes de mutation, de formation, de reconversion. Ils seront là pour vous défendre et discuter pied à pied face à l'administration pour garantir l'équité et la transparence dans toutes les opérations de gestion.

CPE : Le SNES FSU à votre écoute.

Le SNES-FSU tient à votre disposition des **permanences spécifiques C.P.E.** pour nos deux départements :

- Pour les **Alpes-Maritimes**, à la section académique de Nice : le jeudi entre 9h et 12h (tel : 04-97-11-81-53), interlocuteur : Gaël Becette (élu en CAPA), gbecette@aol.com
- Pour le **Var** à la section départementale de Toulon, le jeudi entre 9h et 12h (tel : 04-94-92-36-77), interlocuteur : Myriam Luccisano (élu en CAPA), Myriam.Ambrosini@ac-nice.fr



SNES-FSU

Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement
Professionnel

Édito

Défendre le paritarisme pour défendre les personnels.

Le paritarisme, depuis ses origines (élément fondateur de la Fonction publique d'État dans l'immédiat après-guerre) dans l'Éducation nationale, par l'action des élus des personnels et tout particulièrement du SNES, a pu en s'appuyant sur l'ensemble de l'activité syndicale, imposer des droits collectifs et l'obligation de transparence et d'équité dans les procédures d'affectation et de promotions, et développer des moyens de contrôle garantissant contre l'arbitraire et l'inégalité.

Le contrôle paritaire, exercé par les élus de la profession, est en effet un gage d'équité et de transparence dans un contexte où l'État-employeur souhaite lâcher la bride à tous les arbitraires, sous couvert d'individualisation.

Rien n'est définitivement acquis cependant et l'opiniâtreté dans la défense des collègues, l'efficacité prouvée des élus face à une administration peu soucieuse du traitement équitable de chacun, ont suscité des attaques renouvelées. Le gouvernement actuel, zélamment relayé par l'administration rectorale, souhaite réduire le périmètre d'action des CAPA. Le vote massif pour les listes présentées par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU sera le meilleur moyen de les contraindre à y renoncer.

Un paritarisme conforté et renforcé dans ses prérogatives constituera un levier au service de tous. La pratique paritaire du SNES porte l'empreinte de son attachement au statut, et aux garanties collectives qui découlent de l'appartenance à la fonction publique d'État : droit à la carrière (droit à une progression salariale), droit à la mobilité (mutation, mobilité professionnelle), respect du métier (droit à l'exercice de ses fonctions en toute indépendance, à l'abri des pressions hiérarchiques).

Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux, a fait historiquement du SNES-FSU et des syndicats de la FSU les porteurs des revendications dans lesquelles la profession se reconnaît.

RICHARD GHIS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNES-FSU

Élections professionnelles
Lundi 11 janvier 2010
UN VOTE QUI FAIT SENS

Les « médiateurs de réussite scolaire » dans l'académie.

Au niveau académique ce sont donc 85 postes de médiateurs qui ont été mis en recrutement :

- 43 pour les Alpes Maritimes répartis dans 12 collèges et 3 L.P. ;
- 42 pour le Var répartis dans 10 collèges, 4 L.P. et 1 LGT.

Les suppressions de postes de CPE dans l'académie.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la chute significative du nombre de recrutements pour les CPE ! 40 postes en moins depuis 2007 sur l'académie. Au niveau national, il convient de rappeler que face aux 500 départs en retraite annuels seuls 200 recrutements sont prévus. Ceci a entraîné pour cette rentrée 400 établissements sans CPE. La même politique frappe les COP et les AS en milieu scolaire.

Avec le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, les CPE revendiquent :

- le respect et le renforcement de la spécificité de notre métier, de nos missions, du statut, de notre appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives. Refus absolu de toute dérive vers l'équipe de direction ou vers des fonctions de DRH ;
- une application effective de la réduction du temps de travail (35 heures toutes activités confondues) par la création de postes dans tous les établissements et des recrutements dans l'objectif d'un CPE pour 250 élèves ;
- une formation continue qui réponde aux attentes des personnels ;
- des personnels en nombre suffisant dans les vies scolaires avec un statut d'étudiant surveillant ;
- l'accélération et l'amélioration de l'avancement, pour une hors classe transformée en fin de carrière pour tous avec, dans l'immédiat, le retour à un barème national équitable et transparent ;
- l'alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE ;
- une agrégation d'éducation permettant une perspective de carrière et un corps d'inspection spécifique issu de la catégorie ; une double notation dont la partie pédagogique serait évaluée par ce corps d'inspection spécifique.
- des décharges de service pour les collègues exerçant en zone difficile ;
- la fin des affectations à cheval sur plusieurs établissements.

LE PARADOXE DU C.P.E.

Le 22 janvier 2009, l'ex-ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, déclarait : *« je veux faire de l'absentéisme une grande cause de l'éducation nationale. De plus en plus d'élèves sont absents de manière régulière... L'absentéisme mène au décrochage qui conduit à l'échec scolaire, lequel mine l'insertion professionnelle et sociale des jeunes... »*.

Ainsi, l'ex-ministre reconnaissait l'importance du suivi individuel et de l'encadrement des élèves tout au long de leur parcours scolaire !

Une rapide lecture de la circulaire de 1982,

définissant nos missions et nos fonctions, lui aurait permis de comprendre qu'au sein même des établissements scolaires, les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE - nous rappelons ainsi notre « titre » complet pour information de l'ex-ministre !), personnels qualifiés et formés en IUFM, sont déjà chargés de cette mission avec le concours des personnels de surveillance, en lien avec les enseignants, les personnels médicaux et sociaux et les personnels de direction. Tous ces personnels travaillent quotidiennement afin de limiter le décrochage scolaire.

LES « MÉDIATEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE ».

Ainsi, au lieu de donner aux établissements les moyens à la hauteur de ces défis, l'ex-ministre a préféré proposer, dans le cadre du comité interministériel des villes, l'embauche de 5000 « médiateurs de réussite scolaire » dans les quartiers difficiles.

Dans la plupart des cas, la formation initiale de ces médiateurs s'est réduite à un rapide cadrage de deux jours sans cahier des charges ni cohérence particulière. C'est donc avec une formation dérisoire et un statut précaire de contrat aidé qu'ils doivent répondre aux missions qui leurs sont fixées :

- repérer les absentéistes (statut et mission du CPE) ;

- organiser dans l'établissement des actions d'aide aux familles (plan annuel établi par le C.E.S.C en collaboration les personnels sociaux et de santé parfois des partenaires extérieurs) ;
- créer un lien fort avec les familles dans et hors de l'établissement (actions définies dans le cadre des projets d'établissement) ;
- établir des relations avec les associations de quartier (elles peuvent participer au C.E.S.C. et les équipes de vie scolaire les sollicitent déjà quotidiennement pour du suivi et des actions de prévention...).

NOS MISSIONS.

Dans les lycées et collèges les CPE sont responsables, entre autres : « du contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves ». Leurs missions prévoient qu'ils exercent un suivi quotidien des absences. Ils peuvent ainsi intervenir sur les situations avant que l'absentéisme ne soit « un fléau pour l'école » ce qui, selon l'ex-ministre, est le cas aujourd'hui.

Cette grande idée de contacter aussitôt les familles est appliquée depuis plusieurs décennies par les CPE et leurs équipes de vie scolaire ! Mais le traitement de l'absentéisme ne peut être réduit à cela !! Chacun sait aujourd'hui qu'il exige un travail complexe et quotidien autour de l'élève et de sa famille. Prévention, écoute, re-médiation, re-motivation, doivent permettre de restaurer la confiance de l'élève en lui-même et dans le système scolaire. Que l'ex-ministre s'informe ! Plusieurs rapports récents (celui de l'IGAEN, de la DEP, de la Défenseure des enfants, l'étude du CEREQ) l'ont souligné : les CPE, en collaboration avec les

enseignants, sont formés pour détecter les premiers signes de décrochage, alerter les familles, échanger avec les élèves et mettre en place un travail avec les acteurs les plus adaptés et tout particulièrement les assistantes sociales. Spécificité française, les CPE sont un atout dont certains pays voisins commencent à s'inspirer car ils sont en situation de créer le lien nécessaire pour renouer avec l'École. Recrutant 5000 « médiateurs de réussite scolaire », l'ex-ministre confirme le choix de renoncer au recrutement en nombre suffisant de personnels qualifiés. Dans de nombreux collèges et lycées professionnels, le nombre d'élèves est tel qu'un seul CPE est dans l'incapacité de gérer les situations. L'absentéisme est un enjeu fort pour le système éducatif. Il mérite autre chose que des mesures gadgets comme le projet de prime à la timbale proposé par le haut commissaire à l'intégration et expérimenté dans des établissements : la classe la moins absentéiste décroche donc des subsides pour voir ses projets financés (match de foot, permis de conduire...). On est là bien loin des valeurs de l'École républicaine. Est-on bien sûr de vouloir envoyer ce signal à nos enfants ?

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION SE RETROUVENT DONC EN PLEIN PARADOXE.

Jamais la lutte contre l'échec scolaire et l'absentéisme n'avait été élevée au niveau d'urgence médiatique nationale comme le fait ce gouvernement. Jamais nous n'avions assisté à une telle reconnaissance de l'utilité de notre profession.

Jamais nous n'avons été victime de telles attaques et menaces (suppression massives de postes, implantation des médiateurs, mise en place des équipes mobiles de sécurité).

ALERTE AUX ÉVOLUTIONS DANGEREUSES VERS LA SUPPRESSION DES CPE ?

ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ.

Dans le cadre d'une convention cadre signée entre les ministères de l'Éducation et de l'Intérieur, un Monsieur « sécurité » sera désigné et une équipe mobile (composée de 11 personnes pour l'académie de Nice) sera créée dans chaque académie.

Quelles missions pour les équipes mobiles de sécurité ?

Pour le recteur de Créteil, elles ont pour mission « d'aider les EPLE à lutter avec encore plus d'efficacité contre la violence, et sans se substituer à la responsabilité et à l'action de chacun, ... un dispositif académique d'Équipes mobiles composé d'équipes départementales de sécurité et d'équipes éducatives. Ces dernières sont complémentaires et pluridisciplinaires (conseillers principaux d'éducation, enseignants, psychologues et intervenants extérieurs). Elles sont chacune coordonnées par un CPE. Leur mission est d'apporter un soutien aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives en proposant des modes de résolution de crise des conflits et des réponses opérationnelles liées à des situations de crise. »

Le recteur semble avoir oublié, voire méconnait, une instance telle que le CESC, présente dans chaque EPLE, constituée des mêmes personnels que ceux précédemment évoqués, et dont l'une des missions est justement d'organiser, en fonction des spécificités de chaque établissement, des actions de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire.

L'académie de Nice semble frappée des mêmes maux si on en croit le courriel envoyé aux chefs d'établissements le 9 novembre par M. Bernard (Conseiller « sécurité » du recteur), concernant la création d'équipes académiques de sécurité.

Gageons que pour l'instant activités et spécificités du poste ne sont pas clairement définies, mais peut-être M. Bernard peut-il s'inspirer de la fiche de poste de l'académie de Créteil, qui fait état notamment : d'une « présence physique imposante et d'une forte visibilité » et « d'aptitudes physiques et sportives avérées (ex : pratique des arts martiaux) »

Après les portiques, les supers ninjas de l'Éducation !

RESPONSABLE DES ÉTUDES.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé sans aucune concertation par le haut commissaire à la jeunesse des recteurs, dont celui de Créteil, ont répondu positivement pour bénéficier d'un financement par le fond d'expérimentation de la jeunesse. L'apparition d'un nouveau métier est la première conséquence : le responsable des études.

Le responsable des études, pour quoi faire ?

Le recteur de l'Académie de Créteil a recruté 5 contractuels pour assurer ce nouveau métier. Après les « médiateurs de réussite scolaire », c'est un autre axe de démolition de notre métier qui est ouvert.

Que fera ce responsable des études ? Grâce à 3 jours de formation initiale et un bon profil (dans le cas présent avoir échoué au concours de CPE) :

- il assistera le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement ;

- Il servira de référent aux élèves dans leur parcours scolaire individualisé et dans la préparation de leur poursuite d'études ;

- Il coordonnera l'action des professeurs principaux, des enseignants, des personnels de surveillance et d'assistance éducative et pédagogique pour l'information et l'orientation scolaire et professionnelle.

Et les CPE dans tout ça ?

Dès la première année, il est prévu de « faire évoluer » le rôle de CPE vers celui de responsable des études. Réapparaît la figure du « conseiller technique du chef d'établissement », doublé d'un coordinateur des enseignants. Un adjoint bis au chef d'établissement, pour moins cher.

C'est aussi la disparition des missions d'animation et d'éducation à la citoyenneté et la spécialisation du

CPE sur certains cas d'élèves (en difficultés psychologiques notamment) au détriment du suivi de TOUS les élèves.

Enfin c'est la précarité officialisée avec des contrats de 2 ans renouvelables sous conditions d'objectifs chiffrés. Et pour nous titulaires, l'avancement au mérite ?

Tout ceci est à mettre en lien avec l'externalisation des missions des COPsy, qui seront désormais assurées par les responsables des études et les enseignants.

Mais plus grave ces responsables des études existent déjà dans les nouvelles fiches métiers du ministère de l'Éducation sous l'appellation de « responsable de l'accompagnement des élèves, des étudiants et des apprentis » (accessible sur Internet sur le répertoire interministériel de l'éducation : fiche RIME page 188). Dans le cadre de la RGPP (Révision Générale Des Politiques Publiques), le ministère de l'Éducation souhaite « casser » les corps de titulaires existants et prévoit de faire disparaître 600 corps de la Fonction publique en regroupant un certain nombre de fonctions, en transformant les métiers.

Cette expérimentation est un ballon d'essai pour une reconfiguration grande nature de nos métiers... Il y a urgence à faire éclater ce ballon !



Retour sur le projet de redéploiement des CPE...et son retrait.

Depuis 3 ans l'administration rectorale propose de redéployer massivement les postes de CPE.

Ces redéploiements sont en mettre en parallèle avec l'indigence des recrutements. En effet, ce sont plus de 40 postes budgétaires qui ont été supprimé dans le même laps de temps dans notre académie.

La situation actuelle est catastrophique : des collèges récents construits n'ont toujours pas de poste de CPE (Saint Zacharie et Roquefort les Pins) et certains lycées avec internat (Le Muy et Valdeblore) sont scadalement sous dotés.

Le potentiel de remplacement a chuté de près de 26%. Les 28 CPE TZR restants ne pourront jamais satisfaire au besoin de l'académie. La situation en VAR 1 et VAR 2 est actuellement bloquée.

Dans ces conditions le projet de redéploiement qui prévoyait 9 suppression pour 4,5 création était tout simplement inadmissible. De nombreux postes à complément de service (1/2 poste) se trouvaient créés ce qui est pour le SNES absolument incompatible avec les fonctions et les missions du CPE.

Devant la mobilisation des élus du SNES et le tollé provoqué par ce projet dans les établissements concernés, le recteur a reculé et retiré son projet...jusqu'à quand ? Cette année encore, face aux 500 départs à la retraite seuls 200 recrutements sont programmés.

La situation ne pourra s'améliorer dans un tel cadre budgétaire.

HORS CLASSE, UNE FIN DE CARRIERE POUR TOUS

Faire appliquer des règles justes et équitables dans la transparence, c'est un véritable défi pour les commissaires paritaires du SNES depuis la modification des modalités d'accès à la hors classe. Cette CAPA révèle depuis trois ans les dérives d'un trop grand pouvoir laissé aux hiérarchies de proximité sur les carrières. Nous y luttons contre le manque de transparence dans les promotions, nous dénonçons les fluctuations des avis. Notre objectif est bien de faire qu'aucun collègue ne parte à la retraite sans la hors classe à laquelle il a droit.

Qui est électeur(trice) ?

Je suis titulaire, à temps complet ou partiel, en CPA, en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental, en position de détachement, stagiaire dans un autre corps.

Combien de votes ?

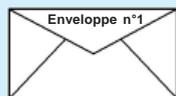
Un seul vote à la CAP académique (bulletin et enveloppes de couleur bleue).

Je vote obligatoirement par correspondance avant le 11 janvier



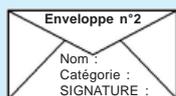
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1 puis la cacheter.

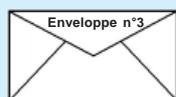


Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 puis la cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : **nom, prénom, catégorie, établissement et signer.**



Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pré-affranchie à l'adresse du rectorat de Nice.

Tous les votes doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 11h le 11 janvier.

Le vote par dépôt au rectorat n'est pas autorisé.

CPE : Le SNES FSU à votre écoute.

Etant en contact chaque semaine avec les représentants du secteur CPE national du SNES, ainsi qu'avec nos collègues de nombreuses académies, nous vous proposons de nous faire part de vos idées d'actions. Souvent isolés dans nos établissements, il est vital de mutualiser nos informations afin de définir de la manière la plus juste possible une ligne d'action commune. vous pouvez utiliser l'adresse mail s3nic@sn.es.edu pour nous faire parvenir toutes les informations que vous jugez utiles (difficultés au quotidien, réactions concernant le métier, suggestions, ...).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez consulter le site académique www.nice.sn.es.edu rubrique C.P.E.



Gael BECETTE



Myriam LUCCISANO



Stéphane POITRINET



Valérie PANZA



Jérôme DAUMAS



Julia CANDEIAS



José-Luis LOPEZ



Séverine BORDAGE



Carole BERTINO

Hors classe des CPE

RABALLO Martine

Collège de l'Archet - Nice - 06

BERTIN Didier

Collège Jean Rostand - Nice - 06

Classe normale des CPE

BECETTE Gaël

Collège Romée de Villeneuve - Villeneuve Loubet - 06

LUCCISANO Myriam

Collège Paul Eluard - La Seyne sur mer - 83

POITRINET Stéphane

Lycée Hôtelier Paul Augier - Nice - 06

PANZA Valérie

Lycée Bonaparte - Toulon - 83

DAUMAS Jérôme

Zr AM1 - Collège Antoine Risso - Nice - 06

LEVY Brigitte

Collège de Saint-Cyr sur mer - Saint-Cyr sur mer - 83

CANDEIAS Julia

Collège Gérard Philippe - Cannes - 06

MERELLE Sabrina

Zr Var2 - Collège Reynier - Six Fours - 83

FELCE Gérard

Lycée Professionnel Magnan - Nice - 06

LOPEZ José Luis

Lycée de la Montagne - Valdeblorre - 06

BORDAGE Séverine

Collège Pierre de Coubertin - Le Luc - 83

BERNARDI Cécile

Zr AM2 - Lycée Henri Matisse - Vence - 06

BERTINO Carole

Lycée de Lorgues - Lorgues - 83

MANSARD Gilles

Collège Louis Nucéra - Nice - 06



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNUEP-FSU

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



FSU

Fédération Syndicale Unitaire

Le 11 janvier, avec le SNES et le SNUEP mon vote a du SENS !